



## Aide pour l'achat d'un casque vélo enfant et adolescent



Le CAES de l'ex SNEPC vous accordera une aide de **20 €** par an et par enfant, pour tout achat d'un casque vélo homologué d'une valeur au moins égale.

Cette subvention est accordée aux enfants des adhérents et à ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture nominative de l'achat du casque (**pas de ticket de caisse**)
- Votre RIB pour un 1er remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT**  
**Centre d'examens des permis de conduire**  
**17 avenue du Grand Sablon**  
**38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande de subvention  
Aide pour l'achat d'un casque vélo

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lien de parenté avec l'adhérent : \_\_\_\_\_

- Facture nominative de l'achat du casque
- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour le remboursement par virement

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- - Justificatif
- - RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- - Virement n° \_\_\_\_\_